

## Extrait du Registre des délibérations du 24 mars 2017

Date de publication : 27 mars 2017	Nombre de délégués en exercice : 124
Date de convocation : 17 mars 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 72
	Votes : Pour : 72 Contre : 0 Abstentions : 0

Le 24 mars 2017, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Coulon (79) sous la présidence de M. Jean-Claude RICHARD.

### Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Sylvie ROCHETEAU ; Courçon : Anne DONZEL-FONTAINE ; Cram-Chaban : Serge CHIQUET ; Esnandes : Francine BEAUMELLE ; Ferrières : Sandrine BARD ; La Grève sur Mignon : Marie JASMIN ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; Marans : Robert ARCOUET ; Nuallé d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; St Jean de Liversay : Denis PETIT ; St Sauveur d'Aunis : Jean LUC

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Arçais : Jules GRANDIN ; Le Bourdet : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; Frontenay Rohan Rohan : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Hilaire la Palud : Dany BREMAUD ; Saint Symphorien : René PACAULT ; Sansais : Viviane MADY ; Vallans : Michel HALGAN ; Le Vanneau-Irleau : Jean-Dominique ROUX et Jean-Claude BOURDEAU

Au titre des communes de Vendée : Angles : Michel CAILLIEZ ; Benet : Daniel DAVID et Georges MERCIER ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay le Comte : Jean-Michel LALERE et Jean-Pierre PETORIN ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; L'Île d'Elle : Guy SOULAIN ; Liez : Robert ROBIN ; Les Magnils Reigniers : Nicolas VANNIER ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Jean-Luc CAILLAUD ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Nieul sur l'Autise : Laurent MOINARD ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Rosnay : Jean-Yves CLAUTOUR ; St Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; St Denis du Payré : Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; St Pierre le Vieux : Alain MESSE ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Triaize : Flavien VEXIAU ; Velluire : Sandrine JACQUAT ; Vouillé les Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORSTEL, Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Myriam GARREAU

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Karine DUPRAZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Yann HELARY ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Marie BODIN ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Guy BARBOT ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Charente-Maritime : François AVRARD et Pascal CHIASSON ; Deux-Sèvres : Claude TARDY, Vendée : Christian AIME

### Compte administratif 2016 : Budget principal



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Alsace, Ardennes, Armoiries, Aveyron, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Gironde, Guadeloupe, Haute-Normandie, Hauts-de-France, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Martinique, Mayenne, Mecklenbourg-Vorpommern, Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion, Rhône-Alpes, Saint-Pierre-et-Miquelon, Savoie, Sud-Ouest, Tarn-et-Garonne, Val-de-Marne, Wallonie, Yvelines

## Compte administratif 2016 : Budget principal

### Contexte

L'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ce document retrace les dépenses et les recettes réalisées par le Parc en 2016, pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

Le budget voté en 2016 en investissement s'établissait à **1 873 720,98€**.

Compte tenu des dépenses réalisées (548 237,78€) et des recettes émises (613 468,54€) cette section enregistre un excédent de l'exercice de **65 230,76€**.

Compte tenu de l'excédent reporté de 2015 (288 157,37€), **l'excédent de clôture** s'établit à **353 388,13€**.

Le budget voté en 2016 en fonctionnement s'établissait à **3 746 446,91€**.

Compte tenu des dépenses réalisées (2 772 108,61€) et des recettes émises (2 838 185,35€), cette section enregistre un excédent de l'exercice de **66 076,74€**.

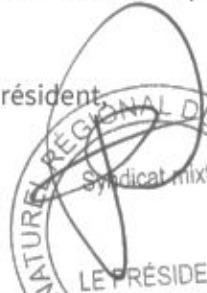
Compte tenu de l'excédent reporté de 2015 (263 714,33€), **l'excédent de clôture** s'établit à **329 791,07€**.

### Décision

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte le compte administratif.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président



Pierre-Guy **PERRIER**

